



BULLETIN MUNICIPAL

Juillet 2018

Le mot du Maire

Bien que tout le monde n'adhère pas au football, on ne peut que dire un grand MERCI à toute l'équipe de France qui a vraiment mérité cette deuxième étoile après 20 ans d'attente. Elle a une fois de plus rassemblé et mobilisé toute la France, grâce à son esprit d'équipe et son jeu collectif.

Pendant les mois de mai et juin, la météo pluvieuse a balayé notre pays et St-Julia n'a pas été épargné. Et si cet épisode a été moins catastrophique qu'ailleurs, quelques maisons ont été inondées, des chemins privés et communaux dégradés, des ponts bouchés, des fossés à refaire, des glissements de talus à consolider, tous ces travaux seront réalisés à l'automne. Nous aviserons les propriétaires concernés par les ponts d'accès aux parcelles agricoles détruits, du passage de la pelle mécanique afin qu'ils soient refaits.

Notre agent technique, Cyril, a été victime d'un accident de la route. Il sera indisponible pendant au moins 3 mois. Nous lui souhaitons une bonne convalescence et qu'il nous revienne vite ! En attendant, nous allons recruter un agent pour son remplacement provisoire dès que possible.

Certains travaux ont pris du retard. Les raisons sont multiples, le déménagement et la mise en place du nouveau local technique, l'excès de pluie, qui a décalé et amplifié l'entretien des espaces verts, de la voirie, des stations d'épuration et de relevage. Le lotissement et le groupe scolaire ont également souffert de ces intempéries.

Je sais que les habitants de St Julia font preuve de patience. Nous sommes tous conscients que Cyril est seul et qu'il fait de son mieux. Je lui apporte mon soutien ainsi que le Conseil Municipal.

La numérotation et la création de parking seront réalisés dans le courant de l'automne. Émilie, notre potière a terminé les plaques. Elles sont parfaites et nous l'en remercions.

Nous nous réjouissons de l'ouverture du bar associatif « Le Garage » qui rencontre dès son ouverture un vif succès. Nous remercions les principaux initiateurs, Danielle, Philou et Alain pour leur belle réalisation.

Les festivités de St Julia approchent. Je déplore l'heure de la messe qui ne sera pas à 11 h et par conséquent ne sera pas animée comme chaque année. Je n'en dirai pas plus... Comme l'an passé, la municipalité et le CCAS ont le plaisir de vous convier à l'apéritif-concert et à la grillade-party après la cérémonie au Monument aux Morts.

Je vous donne rendez-vous le dimanche 19 août à 11h30 pour partager ce moment de convivialité.

Bonnes vacances à tous.

Raymond MARTINAZZO

→ La première édition de la « Grillade party ayant rencontré un vif succès, toute l'équipe du CCAS est heureuse de pouvoir proposer à nouveau ce moment convivial lors de la fête locale

INVITATION GRILLADES

Le CCAS de Saint Julia a le plaisir de vous inviter à une grillade le dimanche 19 Août à partir de 12H00.

Au menu :

- Apéritif de la municipalité
- Grillades
- Dessert
- Boissons

St Julianaises, St Julianais venez nombreux !

Du côté de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois. *La « ComCom » ou « l'Interco »*

Le bureau exécutif

- **Président** : André REY, maire de Saint-Félix
- **Vice-Président(e)s**:
 - Etienne THIBAUT (1er vice-président) en charge du développement économique, de l'emploi et de la formation, maire de Revel
 - Albert MAMY (2ème vice-président) en charge de la sécurité, des affaires juridiques et des dossiers "Grands Sites", maire de Sorèze (81)
 - Véronique OURLIAC (3ème Vice-présidente) en charge de la petite enfance/enfance, du numérique et GEMAPI, maire de Poudis (81)
 - Bertrand GELI (4ème Vice- président) en charge du site Aéroport de la Montagne Noire et de l'environnement, maire de Puéchoursi (81)
 - Michel FERRET (5ème Vice-président) en charge de l'urbanisme et de la voirie Adjoint au maire de Revel (31)
 - Pierrette ESPUNY (6ème Vice-présidente) en charge du tourisme et de l'aménagement de Saint-Ferréol Ajointe au maire de Revel (31)

Le territoire en chiffres

- 28 communes sur 3 départements : l'Aude, la Haute -Garonne, le Tarn
- 21 777 habitants
- 1 Président et 6 Vice-Présidents
- 57 élus communautaires
- 5 compétences clefs
- 1 équipe composée de 13 agents

Le groupement de communes a été créé sous l'impulsion d'Alain Chatillon qui, avec les maires des localités voisines a souhaité rassembler les communes du bassin de vie dont Revel est le bourg-centre, communes entre lesquelles se sont tissés au fil du temps des liens étroits d'échange et de partage.

Ces liens de proximité se sont concrétisés en 1994 par la création d'une structure de coopération intercommunale, le District Lauragais / Revel / Montagne Noire.

Puis le District s'est transformé en Communauté de Communes le 15 octobre 2001.

La Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois rassemble 28 communes (Près de 22 000 habitants) réparties sur trois départements : l'AUDE, la HAUTE-GARONNE et le TARN et deux régions : MIDI-PYRENEES et LANGUEDOC-ROUSSILLON.



5 pôles d'activité

Le Développement économique



- Accompagnement des entreprises du territoire
- Aide la création et l'implantation d'entreprises nouvelles.
- Gestion et aménagement des Zones d'Activités Économiques

L'Emploi et de la formation sur son territoire



- Aide aux personnes en recherche d'emploi
- Accompagnement des porteurs de projets et employeurs
- Information sur l'accès et le financement des formations

La Petite enfance (0-3 ans) Et de l'enfance (3-11 ans)



- Relais Assistantes Maternelles intercommunal (R.A.M).
- 4 multi-accueils associatifs situés à Blan, Revel, Saint-Felix Lauragais et Sorèze ils assurent l'accueil collectif des enfants de 0 à 3 ans (104 places)
- L'accueil de loisirs : pour les enfants de 3/11 ans tous les mercredis et les vacances scolaires. Il est actuellement situé à Revel. Un nouveau bâtiment est en cours de réalisation sur le site de Saint-Ferréol.

L'aménagement du territoire



- Gestion de la voirie des 28 communes
- Assainissement non-collectif, collecte des déchets
- Gestion de l'aire des gens du voyage
- Élaboration du Plan Local d'urbanisme Intercommunal, instruction des cartes d'urbanismes
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Équipements sportifs à créer sur le site de Saint Ferréol

Du Développement touristique



- Aménagement de la base de loisirs à Saint Ferréol
- Promotion et commercialisation de la destination « Aux sources du canal du Midi »
- Accueil et conseil aux visiteurs
- Animation du réseau des prestataires touristiques locaux

Les musées du territoire

- ❖ *Le musée et Jardins du Canal du Midi à Saint-Ferréol*
- ❖ *Le musée du bois et de la marqueterie à Revel*
- ❖ *L'abbaye-école à Sorèze*
- ❖ *Le musée du Cuivre à Durfort*
- ❖ *Le musée du verre à Sorèze*

Du côté du CCAS

Le CCAS de St Julia – Quelques nouvelles

Repas des aînés

Le CCAS a organisé le repas des aînés le dimanche 25 mars, animé par des danses sévillanes. Le repas servi par Banquet Traiteur a satisfait l'ensemble des convives. Les aînés qui n'ont pas assisté au repas ont reçu un colis gourmand rempli de produits provenant de Chez Colette GAY. Cette proposition du repas ou du panier garni a ainsi pu satisfaire l'intégralité des aînés de notre commune. Nous la renouvelerons donc pour 2019.



BIBLIOTHEQUE - CCAS

A compter de la rentrée scolaire 2018/2019, la bibliothèque sera ouverte tous les mercredis après-midi des vacances scolaires.

Si par la suite, des enfants et parents sont intéressés, nous envisageons de préparer des mercredis après-midi à thème, pendant les vacances scolaires :

- découverte du théâtre
- contes
- Initiation à la BD
- lecture de livres choisis par les enfants, etc...

Horaires d'ouverture fin 2018

Septembre :	samedi 1 ^{er} de 9h à 12h	jeudi 20 de 16h à 18h	
Octobre :	samedi 6 de 9h à 12h	jeudi 18 de 16h à 18h	mercredi 24 & 31 de 14h à 17h
Novembre :	samedi 3 de 9h à 12h	jeudi 15 de 16h à 18h	
Décembre :	samedi 1 ^{er} de 9h à 12h	jeudi 20 de 16h à 18h	mercredi 26 de 14h à 17h



Les 10 heures de Belote

Elles se sont déroulées le 24 janvier et ont réuni 60 équipes de 15h à 24h. Le repas a été préparé par notre cordon bleu Eric avec de la joue de bœuf au menu. Tout le monde s'est léché les babines. Très bonne ambiance, bien qu'un peu fraîche (problème de chauffage) et chacun a pu repartir avec un joli lot (1600€ de lots ont été distribués).

La soirée Moules Frites

Le 21 avril avait lieu la soirée moules frites et bière à volonté, préparée par Michel et Michelle DULENC, traiteurs à Salles S / l'Hers. 100 participants. Certains s'étant fait connaître trop tard, le traiteur n'a pas pu les prendre en compte. Afin que cela ne se reproduise, pensez à vous inscrire dans les délais pour les prochains repas !!

Le vide grenier

115... C'est le nombre d'exposants qui se sont inscrits au vide grenier du dimanche 24 juin. Certes le soleil était, pour une fois, au rendez-vous et ce fut une belle réussite, mais cela n'aurait pas été le cas, sans l'aide des bénévoles que nous tenons encore à remercier. Nous tenons aussi à remercier tous les propriétaires de véhicules qui les ont gentiment déplacés, dès le vendredi soir, afin que nous puissions procéder au marquage des emplacements. Alors nous renouvelons par avance, ces remerciements à ceux qui devront déplacer leurs véhicules pour la fête Communale et la Foire aux Chapons, et nous nous excusons pour la gêne temporaire occasionnée...

Quant aux bénévoles, nous espérons leur présence pour ces prochains rendez-vous... et pourquoi ne pas nous rejoindre ? Vous serez les bienvenus !

Du vendredi 16 au dimanche 19 août : Fête Communale

- | | | |
|--------------------|----------------|--|
| Jeudi 16 | 21 h | Concours de belote |
| Vendredi 17 | 20 h | Repas « <i>magretade</i> » (adultes 16€, enfants 8€) |
| | 23 h | Bal disco avec DANCE MUSIC |
| Samedi 18 | 14 h | Concours de pétanque en doublettes |
| | 20 h | Apéro tapas, soirée animée par PAQUITO BANDAS et AOC 'S |
| Dimanche 19 | 9 h 30 | Messe |
| | 11 h 30 | Dépôt de gerbe suivi d'un apéro grillades organisé par le CCAS |
| | 21 h | Retraite aux flambeaux |
| | 21h30 | Bal Musette avec l'Orchestre ALAIN COLOMBIES |



Du côté des associations

Bar associatif LE GARAGE, rue Notre Dame Saint-Julia

Ça y est, c'est parti.... Depuis le 01 juillet.

Ouverture les dimanches à 11h30 ...et tous les jours de 15h à 20h durant les mois de juillet et d'août et le week-end des Arts Vagabonds.

Ce lieu éphémère de convivialité proposera aux habitants de Saint Julia et des villages alentours un endroit où se rencontrer, des jeux de société, un accès wifi, des échanges de services entre voisins (prêt de matériel, coups de mains, etc...)

Les adhérents pourront y boire du thé, du café, des boissons sans alcool, de la bière et du vin autour de planches de fromages, de charcuteries et autres surprises quotidiennes.



Toutes vos idées seront les bienvenues.

Déjà plus de 3 semaines de passées et nous avons plus de 80 adhérents, parmi les premiers 2 sont arrivés de Belgique, le lendemain de la demi-finale de la coupe du monde, sur leurs grosses motos de la marque Ural

(fabrication russe). Peu de modèles encore en marche, raison de plus pour en faire une photo. Pas rancuniers, nos amis belges !



Arts vagabonds 2018, les 7,8, et 9 septembre

Une aventure humaine

Promouvoir l'art dans notre région

Arts Vagabonds en Lauragais (créée en septembre 2011) est l'œuvre d'une équipe de bénévoles amoureux de leur région et souhaitant la faire découvrir au plus grand nombre, au travers des arts en organisant des rencontres amicales et créatives.

Pour cette 7ème édition, des artistes vous accueilleront dans 29 lieux situés dans 8 communes du Lauragais (Cahuzac, Les Cammazes, Revel, Roumens, Sorèze, St Ferréol, St Félix, St Julia) Un florilège, présentant une œuvre de chaque artiste sélectionné, se tiendra au Château de St Félix Lauragais.

Des particuliers ouvrent leur maison ou leur jardin, des galeristes prêtent leurs locaux et des artistes du Lauragais mettent leur atelier à la disposition des artistes sélectionnés.

Tél : 07 71 852 288

Courriel : artsvagabondslauragais@gmail.com

www.arts-vagabonds.com

<https://www.facebook.com/artsvagabonds>



Du côté de la sécurité



Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes!



• Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier ou village.



• Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



• Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



• Bénéficiez de l'opération «tranquillité séniors»: si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, lorsque les circonstances le justifieront.



• Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



• Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.



• N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.



• Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé («https»).



• Évitez de détenir trop d'espèces; privilégiez les paiements par carte bancaire.



• Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



• Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



• Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.

Pour en savoir plus, consultez le guide «Seniors», pour votre sécurité, ayez les bons réflexes!» sur le site www.interieur.gouv.fr



Check-list



VIDEZ

1 FOIS/SEMAINE TOUTS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX STAGNANTES

- Coupelles sous les pots de fleurs.
- Pots avec réserve d'eau et treppe sans lit de gravier au fond.
- Gamelles pour animaux domestiques.
- Pieds de parasols.
- Bâches de mobiliers de jardin.
- Bouturages.
- Éléments de décoration pouvant retenir l'eau (maître de jardins, algues...).
- Pluviomètres plastiques.



RANGEZ

À L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU DES IRRIGATIONS

- Outils de jardinage, brouettes.
- Seaux et arrosoirs.
- Poubelles.
- Pneumatiques.
- Jouets.



JETEZ

- Boîtes de conserve.
- Déchets de chantier.



COUVREZ

DE FAÇON COMPLÈTEMENT HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILAGE Moustiquaire fine

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves.
- Fûts divers.
- Tous réceptacles pluviaux via les chénaux de la maison.



CUREZ

POUR FACILITER LES ÉCOULEMENTS DES EAUX

- Siphons d'éviers, de lave-mains extérieurs, de fontaines.
- Bordures d'évacuation extérieures.
- Rigoles couvertes avec grille.
- Gouttières, chénaux.



ENTRETIENEZ

- Piscines (veiller au bon dosage du chlore car une piscine peu chlorée est un nid à moustiques).
- Pièges à sable.
- Bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges).
- Pompes de relevages.
- Regards et bornes d'arrosages.

Le moustique Tigre



Les niveaux de classement "Aedes albopictus" en France métropolitaine (situation au 1er janvier 2010)



Niveaux de classement "Aedes albopictus" des départements (situation au 1er janvier 2010)

- 0 - Pas de Aedes albopictus (0)
- 1 - Aedes albopictus présent (niveau faible) (1)
- 2 - Aedes albopictus présent (niveau élevé) (2)



moustiquetigre.org



Du côté de l'environnement

LES SOLUTIONS

Le **brûlage des végétaux** (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de **paillis**, des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.



Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des **composteurs individuels** (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.



Les déchets verts peuvent également être **collectés** dans les **éco-citoyenneries**, **plateformes de compostage** ou **biohub** de la région Occitanie.

Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.



Il est également possible de **limiter la production de déchets verts** en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

LE SAVIEZ-VOUS ?



En France, **27 000 tonnes** de déchets par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de **2000 tonnes** de brûlages.
(Source : Santé publique France, 2016)



Le brûlage de **60 kg** de déchets verts produit autant de particules que :



13 000 KM parcourus par un véhicule diesel récent ;
11 000 KM parcourus par un véhicule essence récent ;



3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante...
3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

(Source : selon une étude menée par AIMO Auvergne-Rhône-Alpes 2017)

Pour en savoir plus



ARS Agence Régionale de Santé Occitanie



Mairie de Castelnaudary



DREAL Occitanie

Votre mairie

NE BRÛLONS PLUS nos déchets verts à l'air libre !

Ensemble pour une meilleure qualité de l'air



DREAL OCCITANIE



BRÛLAGE DE LA FORÊT - OCCITANIE

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.



L'entretien du jardin génère environ **100 kg** de déchets verts par personne et par an. **2% des foyers** brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADERFA)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Au-delà des éventuels troubles de voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 12 novembre 2011.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné : **particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...**



QUI FAIT RESPECTER L'INTERDICTION DU BRÛLAGE ?

Si des moyens spécifiques sont mis en place par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) en période estivale (sensibilité au risque incendie), il incombe **aux communes** de faire respecter cette interdiction (pouvoir de police du maire).

En cas de non-respect, une contravention de **450€** peut-être appliquée.
(Art. R.11-13 du code pénal)

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) et en particulier :

- les brûlages agricoles pour raisons agronomiques ou sanitaires ;
- l'écobuage (principalement en zones de montagne ou accidentées) ;
- le brûlage dirigé (feux préventifs allumés par les pompiers ou forestiers) ;
- les brûlages dans le cadre de gestion forestière ;
- en cas d'obligation légale de débroussaillage liée au risque de feu de forêt (art. 14 de la loi Forêt).

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

